



## **FORMATION CONTINUE 2023**

### **PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE**

#### **DROIT PUBLIC**

#### **CONTENTIEUX ADMINISTRATIF DROIT ADMINISTRATIF**

**Jeudi 20 avril  
De 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00**

**En visio via zoom**

**En présentiel :**

**EDASOP**

**35 C Bd des Récollets  
31400 Toulouse**

**Manuel DELAMARRE**

**Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation,  
Ancien secrétaire de la Conférence des avocats aux Conseils**

**190€ la séance  
160€ / - 2 ans**

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître l'actualité du contentieux administratif depuis les 18 derniers mois et celle du droit administratif tant en matière de textes nouveaux qu'en matière de jurisprudence

**Pré requis :**

Être Avocat.

**Programme :**

**Matinée : Actualité du contentieux administratif**

- Quelques évolutions législatives et réglementaires.
- Etat de la jurisprudence Czabaj (conséquences, contentieux concernés...).
- Evolutions jurisprudentielles en matière de contentieux : répartition des compétences juridictionnelles (entre le juge administratif et le juge judiciaire, à l'intérieur de la juridiction administrative elle-même) ; introduction de l'instance (mesures susceptibles de recours, liaison de l'instance, délais de recours, intérêt pour agir) ; office et pouvoirs du juge (instruction, obligations du juge, pouvoirs respectifs du juge de l'excès de pouvoir et du juge du plein contentieux, jugement) ; voies de recours.

**Après-midi : Actualité du droit administratif**

- Les rapports entre le droit français et le droit international et européen
- L'action administrative et ses conséquences (Actes, collectivités territoriales, responsabilité, étrangers, fonction publique, police)
- Le droit public économique (contrats)
- Le contentieux social et la santé
- L'occupation du sol (urbanisme, expropriation, environnement, domaine et travaux publics)

**Moyens pédagogiques :**

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

**Niveau de la formation :** 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert").

**Présence des apprenants :**

*Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.*

*Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 33 06 99).*

*Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.*

***Inscriptions*** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap:**

*Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE

[s.debalorre@edasop.fr](mailto:s.debalorre@edasop.fr)  
05 61 53 58 52